

Conseil de quartier Garenne

Réunion plénière

27 janvier 2026

M. LEYENBERGER accueille les habitants en présentant le déroulé de cette réunion plénière :

Elle démarrera par un court bilan sur les actions menées par le Conseil de quartier au cours du mandat, puis un temps d'échange pour répondre aux questions, pour terminer par un point de sensibilisation au frelon asiatique avec l'intervention d'un habitant formé à la question.

Il remercie les membres des Bureaux des Conseils de quartier qui se sont investis pour leur quartier.

Il souligne l'utilité des Conseils de quartier, c'est un exercice nécessaire car une partie des citoyens ont envie de s'impliquer davantage dans la vie de leur cité, de faire valoir leur expertise d'usage. C'est aussi un exercice parfois difficile car il faut garder à l'esprit que l'intérêt général de l'ensemble du quartier prime, tout en essayant d'éviter les problématiques personnelles et individuelles. Il y a d'autres canaux pour aborder ces dernières (ex RIS ou rencontre des élus lors des permanences)

Mme BATZENSCHLAGER remercie les Conseillers qui ont participé aux réunions en représentant le quartier avec régularité et conviction.

Elle revient sur les points principaux abordés au cours de ce mandat.

- Signalements de dysfonctionnements relevés par les habitants et transmis aux services ou organismes compétents pour intervenir ou trouver des solutions appropriées (ex : plots posés pour pallier les stationnements gênants et problèmes de vitesse excessive, pose et remplacement de panneaux de signalétique, taille de végétation envahissante, ...)
- Partage d'informations de la part des habitants à la Ville
- Partage d'informations de la Ville aux habitants (évolution de projets structurants, manifestations à venir...)
- Consultation des habitants sur certains sujets ou décisions (horaires d'extinction de l'éclairage public)
- Création de lien entre les habitants (organisation d'un pique-nique)

Un habitant demande où en est le chantier du Cosec des Dragons.

M. LEYENBERGER indique que l'objectif du projet du Cosec est d'assurer les mêmes fonctions qu'il avait jusqu'aujourd'hui (sport + manifestations culturelles) auxquelles s'ajoutent d'autres fonctions : accueil de tous les sports de combat (dojo, salle de boxe), mur d'escalade et réaménagement du jardin Arth pour qu'il soit davantage connecté au complexe sportif. Il précise qu'aucun arbre ne sera abattu dans le jardin Arth.

Le bâtiment sera un bâtiment passif en énergie. 10,8millions d'euros sont consacrés à cet équipement, dont la moitié du prêt sera remboursable grâce aux économies d'énergie effectuées. Car chaque année c'était 40 à 60000 euros qui portaient dans le chauffage de la salle.

L'objectif est que le complexe sportif soit prêt pour la rentrée 2027.

Le terrain sera repris pour rejoindre la pente naturelle de la rue du Général Leclerc, permettant un bâtiment à deux étages sans qu'il ne soit plus haut que le bâtiment actuel. Il y aura donc des travaux de terrassement importants.

Une habitante demande quelle sera la superficie du bâtiment.

Environ 1000m² au sol, sur deux niveaux.

M. DUPIN, Adjoint au Maire, ajoute qu'il est prévu de créer une desserte pour les bus scolaires qui engorgent le carrefour aux heures d'entrée et de sortie des collèges et lycées.

Une habitante demande où sera évacué le remblai

M. DUPIN indique qu'il sera certainement déchargé à Phalsbourg.

Un habitant souhaite s'informer sur l'avancée des travaux du réseau de chaleur.

M. LEYENBERGER indique que la centrale de production de chaleur sera inaugurée dans la semaine. Les travaux les plus compliqués de passage sous la voie ferrée et sous la Zorn sont bientôt effectués.

L'école Maternelle des Gravières ainsi que deux immeubles collectifs sont chauffés depuis presque 1 an grâce au réseau de chaleur.

M. LEYENBERGER rappelle qu'il s'agit d'une délégation de service public, c'est ES-SE qui a payé pour déployer ce réseau.

L'intérêt pour les abonnés est la stabilité du prix et les sources décarbonées d'énergie (bois-panneaux solaires thermiques et chaleur fatale)

A titre d'exemple, pour l'hôpital, cette connexion au réseau de chaleur représentera 1 million d'euros d'économie par an sur sa facture de gaz. (Selon prix 2024)

Un habitant demande quelle quantité de bois sera consommée par an.

M. DUPIN indique qu'en période hivernale, ce sont 4 à 5 camions de 30m³ par semaine qui achemineront du bois provenant d'un rayon de 50km, par autorisation préfectorale.

M. LEYENBERGER ajoute que le délégataire a pour obligation d'assurer son approvisionnement sur 25 ans. Il s'agit de bois déchet, qui n'est pas utilisable comme bois d'œuvre.

Un habitant demande s'il y a une solution de secours en cas de panne.

M. DUPIN indique qu'il y a une chaufferie à gaz de secours, à l'EPSAN et à l'hôpital.

Un habitant demande si c'est la Ville qui paie le chauffage de l'hôpital.

M. LEYENBERGER indique que l'hôpital paie ses propres factures en tant qu'identité juridique à part entière.

Un habitant demande si les travaux seront finis en temps et en heure.

M. LEYENBERGER indique qu'actuellement, les délais sont tenus.

Un habitant demande si les armoires électriques ont été changées.

M. LEYENBERGER indique que ce n'est pas encore fait mais il pense que ce n'est pas le moment de se précipiter pour les changer car la technologie évolue rapidement et les réseaux pourront à l'avenir être pilotés à distance point par point.

Il indique que pour le chauffage, la Ville n'investit plus dans du matériel, elle contracte sur 15 ans, après appel d'offre, avec un prestataire qui s'engage à lui fournir un niveau de chaleur. Le prestataire se rémunère grâce aux économies qu'il fait grâce à un matériel plus moderne dans lequel il investit. C'est un contrat global, qui n'était jusqu'à récemment pas applicable à l'éclairage public. Ce serait la société ayant obtenu le contrat qui referait le réseau d'éclairage public à ses frais et qui facturerait l'éclairage à la Ville. C'est juridiquement prêt, il faudra quelques années avant que ça se mette en place. Dans le secteur de la chaleur ça s'est avéré efficace, il y a tout lieu de penser que ça le sera également pour l'éclairage.

Cela permettra aussi un pilotage plus fin qui pourra permettre de décider ponctuellement et à distance de laisser l'éclairage plus longtemps dans la soirée lors d'une manifestation spécifique par exemple.

Un habitant demande s'il est envisageable d'installer un système de détection de mouvement aux lampadaires.

M. LEYENBERGER indique que plusieurs maires reviennent en arrière après avoir installé ce genre de systèmes car les détecteurs ne font pas la différence entre les passages d'humains et d'animaux ou d'insectes. Ils s'allumaient de manière intempestive ce qui créait d'autres nuisances.

Un habitant a remarqué que les éclairages ont été remplacés dans les clubhouses, il demande si des économies ont été engendrées.

M. LEYENBERGER indique que les ampoules d'aujourd'hui consomment moins que celles d'autrefois. Un certain nombre de lux sont toutefois imposés par les fédérations sportives sur les terrains. Mais de même, les technologies à venir permettront certainement davantage d'économies.

Un habitant demande si la Commune va installer plus de bornes de recharge électriques pour suivre la demande qui sera de plus en plus forte.

M. DUPIN indique que de nouvelles bornes ont été installées l'année dernière. Certaines ne sont pas utilisées très fréquemment. Beaucoup de gens ont une installation à leur domicile. Le nombre de bornes imposé par la réglementation est respecté.

M. LEYENBERGER ajoute que c'est au privé de prendre le relais sur l'installation de bornes de recharge.

Un habitant demande si le parking fermé de la rue de la Roseraie est devenu privé.

M. LEYENBERGER explique que le parking est momentanément prêté à Kuhn jusqu'à fin mars car dans le cadre des travaux du réseau de chaleur, 50 places du parking Kuhn sont indisponibles.

Un habitant demande si des projets de réfection de voirie sont prévus dans la rue de la Mésange.

M. LEYENBERGER remarque qu'il s'agit d'une rue en pente et en ligne droite dans laquelle la prise de vitesse par les cyclistes est fréquente. Cette rue a bien été identifiée comme un des itinéraires prioritaires pour le plan vélo.

Une habitante constate que la circulation en tant que piéton est souvent limitée par des obstacles comme les stationnements gênants occupant toute la largeur du trottoir ou les poubelles qui barrent le chemin.

Elle demande si des actions de sensibilisation sont prévues.

M. LEYENBERGER confie qu'il s'agit d'un de ses chevaux de bataille. La Police Municipale applique une politique de zéro tolérance pour les stationnements sur trottoir, qu'elle verbalise systématiquement à hauteur de 135 euros d'amende.

Un autre Conseil de quartier a proposé de réaliser une charte du piéton pour identifier tous les obstacles qu'il rencontre en ville.

Les habitudes sont difficiles à faire changer. Les gens craignent de gêner la circulation des voitures mais ne pensent pas au piéton. C'est pourtant indiqué dans le code de la route sauf exception (panneau le spécifiant ou peinture au sol) qu'il faut stationner sur la route.

Des campagnes de prévention ont eu lieu (journal municipal, flyers et mots d'informations sur les pare brises des voitures stationnées sur le trottoir) maintenant la police verbalise.

Pour le problème des poubelles sur le trottoir, il n'y a pas vraiment de solution le jour du ramassage. Pour le reste de la semaine, des rappels sont effectués.

Il ajoute que le dernier obstacle rencontré est la végétation empiétant sur le trottoir. Lorsqu'il s'agit de privés, la Police Municipale les contacte pour leur demander de nettoyer le chemin, si ce n'est pas fait, les services de la Ville s'occupent du nettoyage et la facture est renvoyée au propriétaire.

Sensibiliser la population.

Un habitant indique que le stationnement aux horaires d'ouverture du restaurant La Garenne est souvent gênant. Des plots avaient été installés pour éviter que les clients se garent sur le trottoir, mais le problème s'est déplacé au trottoir d'en face.

Ajouter des plots en face de là où il y en a déjà.

M. LEYENBERGER indique que la proposition du Conseil de quartier a été exécutée par la Ville : un panneau a été installé pour indiquer le parking plus haut. Il ajoute que le fait qu'un restaurant fonctionne dans cette partie de la ville participe à la dynamique du quartier, mais il y a un problème de stationnement.

Un habitant demande s'il est possible d'installer un distributeur de sacs canins dans la rue du Haut Barr.

Un habitant ajoute que des poubelles ont été retirées, les sacs de déjection canines ne peuvent plus y être déposés.

M. LEYENBERGER précise que lorsque les poubelles sont retirées, le problème de dépôt sauvage est réglé. Peu importe la taille de la poubelle, un sac sera toujours déposé à son pied.

Le problème de déjections canines est un souci commun à toutes les villes car il tient à l'incivilité des gens. Les personnes ne ramassant pas savent qu'elles devraient le faire. La seule solution est de prendre la personne en flagrant délit, ce qui est compliqué.

Pour les distributeurs de sacs, ils ont également été retirés car ils étaient vidés en quelques jours par quelques personnes. Des sachets sont disponibles gratuitement à l'accueil de la mairie.

Un habitant demande s'il existe une réglementation sur le nombre de places de stationnement pour une nouvelle construction.

M. LEYENBERGER confirme : le PLU impose une place de stationnement/50m² pour les constructions neuves. Le permis de construire n'est pas accordé si le nombre de places de parking n'est pas prévu.

Un habitant demande si la Ville subventionne l'achat de vélo à assistance électrique.

M. LEYENBERGER indique que le PeTR le fait. Il propose un dispositif avec condition de revenus.

Il poursuit en abordant le sujet de l'expérimentation de la rue école, qui permet de sécuriser les abords de l'Ecole du Centre en fermant le parking du Château des Rohan, du pavillon au parking des bosquets, au moment de l'entrée et la sortie des classes.

Un sondage a été effectué avec plus d'un tiers de répondants. Le dispositif a été très largement soutenu et l'expérimentation a été prolongée. Le système obtient toujours un fort taux d'adhésion. Certaines habitudes sont difficiles à changer. Au fur et à mesure, les gens prennent l'habitude de passer plutôt par le Quai du Château plutôt que par devant le château durant 20 minutes le matin, à midi, en début et en fin d'après-midi. La sécurité est aussi augmentée pour les enfants piétons, arrivant à pied à l'école.

Le public se rend compte petit à petit qu'il y a d'autres moyens de se déplacer. Il faut aussi apprendre à partager l'espace, chacun doit faire l'effort de partager avec l'autre. C'est le cas dans la zone de rencontre ou la circulation est apaisée. Il faut accepter d'être patient et à force de pédagogie, les choses changent.

Le plan vélo a été conçu, adopté et se phase sur plusieurs années.

Un habitant félicite les services à l'origine des sorties à vélo à assistance électrique.

Un habitant demande s'il est possible d'installer un banc dans la rue de la Garenne et la rue du Haut Barr

M. LEYENBERGER pense que cela peut être une mission dont les bureaux des Conseils de quartier peuvent s'emparer : identifier deux ou trois endroits où installer des bancs dans chaque quartier.

Un habitant s'interroge sur l'implication de la mairie dans le projet d'aire de jeux prévue dans le parc de la Vierge.

M. LEYENBERGER précise qu'il s'agira d'une aire de jeux inclusive, l'ensemble des agrès et espaces ludiques sont conçus pour être accessibles aux valides comme aux handicapés moteurs et/ou cognitifs et même aux seniors.

Ce projet est l'initiative de deux professionnelles du médicosocial travaillant aux Rosiers blancs. La mairie s'est engagée à engager l'argent qu'ils n'auraient pas réussi à rassembler pour finaliser le projet. Les débuts des premières phases de travaux auront lieu en 2026. Les différentes phases de construction devraient se faire sur deux à trois ans.

Un habitant indique qu'il y avait autrefois un banc dans la rue du Haut Barr, au niveau du n°2. Il avait été supprimé lorsque le revêtement du trottoir a été refait.

A transmettre au CTM

Un habitant signale un problème de vitesse excessive dans la rue de Haegen, ainsi que des voitures à contre-sens.

M. LEYENBERGER indique que l'interdiction est marquée, il faut espérer que la Police Municipale se trouve au bon moment au bon endroit. Le problème de vitesse est difficile à traiter. Le dos d'âne est efficace mais fait du bruit, très difficile à vivre pour les riverains habitants à côté. Des contrôles ont lieu de manière aléatoire. Deux demi-journées sont consacrées par la PM à des contrôles de la vitesse en ville.

Un habitant trouve que les trottinettes électriques roulent trop vite en zone de rencontre.

M. LEYENBERGER indique que la Police Municipale consacre actuellement une demi-journée par semaine pour contrôler spécifiquement les trottinettes et faire de la prévention.

Un habitant aborde le sujet du déneigement qui devient difficile à partir d'un certain âge. C'est le cas dans la rue privée entre la rue de la Mésange et la rue Erckmann-Chatrian, menant aux immeubles de la caisse d'épargne.

M. LEYENBERGER indique qu'il existe pour cette rue privée une convention, moyennant finance, le déneigement peut être fait par la Ville.

Intervention de Jean-Paul Marx sur la question du frelon asiatique.

Le FA est arrivé en 2023 à Saverne, il est devenu vraiment présent en 2025.

Un plan de lutte coordonné va être mis en place dans le Bas-Rhin. Son objectif est d'impliquer l'ensemble de la population pour chercher les nids autour de chez eux.

Il présente rapidement les caractéristiques physiques du FA, permettant de l'identifier. Il a une bande orange sur l'abdomen et est plus petit que le frelon européen.

Cycle de vie du FA:

La reine fondatrice passe l'hiver à l'abris et sort de son état de léthargie au mois de mars et fait son premier nid. C'est le nid primaire qui est plutôt petit et est construit à moins de 5m de hauteur. Elle pond ses larves et cherche de la nourriture. A partir du mois de juin, toute la colonie formée va se déplacer pour fonder un nid secondaire, beaucoup plus gros cette fois ci, en hauteur, à plus de 8m,

généralement dans les arbres. Pendant l'été, la population augmente. A partir du mois d'août, la reine entre dans la phase de reproduction, elle va se mettre à pondre des mâles et des femelles sexuées qui seront fécondées en octobre et petit à petit quitter le nid. Dès les premières gelées, les mâles, les ouvrières et la reine meurent, ne restent plus que les femelles fécondées, futures fondatrices qui cherchent un abri pour passer l'hiver avant de devenir reine fondatrice l'année d'après. D'une année sur l'autre, un nid peut ainsi en produire une dizaine.

Que faire :

- Piégeage : en mars et avril
- Repérer les nids d'avril à juin (avancée de toitures, sous les balcons, sous les rebords de fenêtres...)
- Repérer les nids secondaires (plus complexe car plus cachés en hauteur, dans les arbres) avant la fécondation des futures fondatrices.
- Signalement : en cas de repérage d'un nid primaire ou secondaire, signaler à un référent pour faire détruire le nid. (asso@sosplanette.fr)

Il ne faut surtout pas tenter de se débarrasser du nid soi-même. Le frelon ne se préoccupe pas de l'homme mais lorsqu'il se sent agressé, il devient très agressif. Toujours faire intervenir des personnes formées.

Le venin du FA n'est pas plus toxique que celui du frelon européen, il faut néanmoins être vigilant car il a la capacité à repiquer. Il y a des réflexes à adopter qui seront également abordés lors de la réunion d'information du mois de mars.

Cette réunion d'information sera organisée pour aborder de manière plus détaillée les différents points (comment reconnaître un frelon, à quoi ressemble les nids, où les chercher et à qui les signaler) jeudi 26 mars au Château des Rohan, 18h30.